EST-IL PERMIS DE REPOUSSER LE GHUSL JUSQU'AU FAJR APRÈS UN RAPPORT ?

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Purification

Est-il permis de repousser le ghusl jusqu'au fajr après un rapport ?
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 0min 16

Question :
Ce questionneur dit : Cheikh, suis-je dans le péché si je n'accomplis pas les grandes ablutions (ghusl) la nuit après un rapport et que je le délaisse jusqu'à l'heure de la prière du fajr ?

Réponse :

Il n'y a pas de mal en cela. Cependant, la Sunna et ce qu'il y a de mieux, est que tu fasses le ghusl avant de dormir. Ceci est ce qu'il y a de mieux.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

Traduit et publié par an-nassiha.com

Source : alfawzan.af.org.sa/node/13733